



LE PATRONAT ORGANISE LE DUMPING SOCIAL DANS LES MÉTIERS DE L'ENCADREMENT

Dans le cadre des discussions sur la CCN, le volet classification des métiers et rémunération commence à être abordé depuis le 8 octobre 2019. L'UTP (Union des Transports Publics), MEDEF de la branche ferroviaire, abat ses cartes et dévoile son projet néfaste pour les cheminots et particulièrement ceux à la Traction.

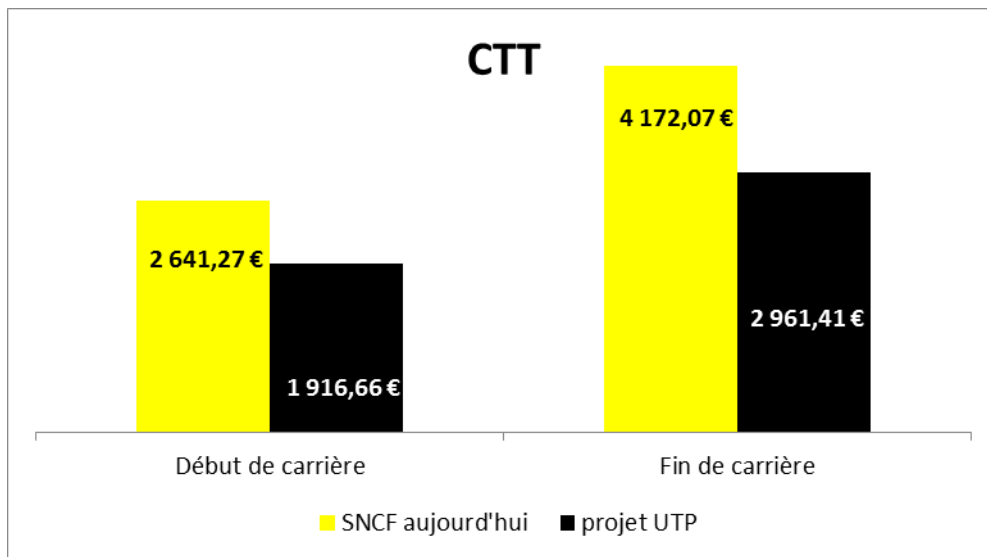
Lors de la CMPN suivante, initialement prévue le 21/10/19, le Patronat devait nous présenter ses premières propositions en matière de rémunération. Suite à l'accident survenu dans les Ardennes, le mouvement social a entraîné l'annulation de cette réunion, la direction de la SNCF n'ayant pas envie de rencontrer les organisations syndicales. Le document préparatoire, envoyé en amont, ne peut que mettre en évidence le peu de respect que le patronat porte aux cheminots notamment sur les propositions salariales.

L'UTP n'épargne pas l'encadrement traction en éclatant le métier et en tirant la rémunération vers le bas.

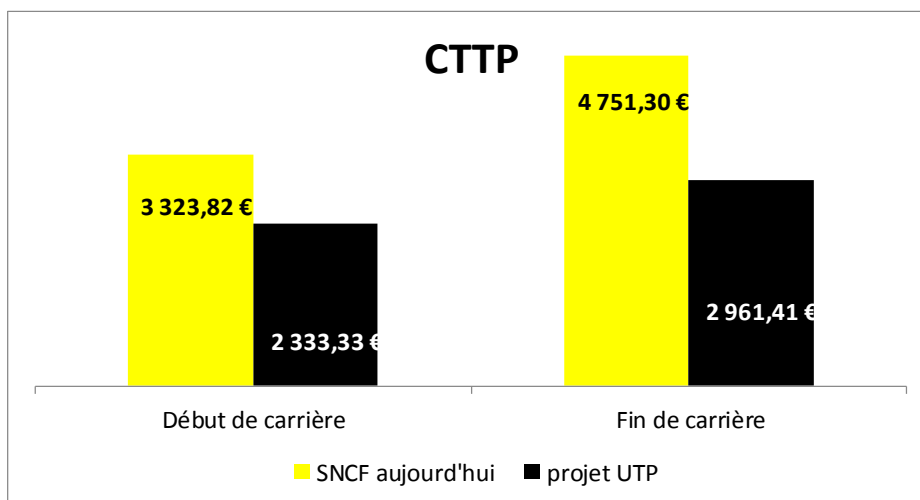
Pour mettre en évidence ce dumping, la fédération CGT vous propose un **tableau comparatif** reprenant les propositions des définitions du métier de la traction autre que la conduite, les déroulements de carrière et les rémunérations correspondantes entre le dictionnaire des filières (applicable à la SNCF, GRHO263) et les propositions de l'UTP.

CTT	Situation actuelle à la SNCF pour les agents statutaires	Propositions de l'UTP dans le cadre de la Convention Collective Nationale
Collège	Cadre	Maîtrise à Cadre
Déroulement de carrière	De la qualification F PR 21 à la qualification F PR 28.	De la Classe 5 (2 ^{ème} Classe du collège Maîtrise) à la Classe 7 (Seconde Classe du collège Cadre) Déroulement non automatique mais au choix de la direction
Définition du métier	Cadre responsable de missions opérationnelles de management, d'animation, de gestion, de suivi en ligne, de formation, d'habilitation du personnel de conduite, de missions techniques relatives au matériel moteur ou de missions spécifiques dans le domaine de la Traction dans un Établissement, dans une direction régionale ou à la direction de l'Entreprise.	Pour l'UTP, le CTT n'existe pas, il est remplacé par ces 2 métiers placés sur le Collège Maîtrise : Manager de Proximité Conduite : Assure l'animation et la responsabilité hiérarchique des équipes et la gestion opérationnelle de l'exploitation sur un périmètre géographique donné dans le respect des procédures et des règles de sécurité. Il veille au développement des compétences de ses collaborateurs et à la réalisation des objectifs de l'entité selon des critères de qualité, de coût et de délai. Expert métier sécurité : Evalue et veille au maintien du niveau de sécurité des activités ferroviaires (conduite et/ou exploitation de l'entreprise). Propose des évolutions des processus et procédures garantissant la sécurité sur les prestations ferroviaires de l'entreprise. Assure le management de 2 ^{ème} niveau de la sécurité ferroviaire. Organise l'évaluation des compétences en vue de l'habilitation des agents exerçant les TES sur le RFN et peut assurer l'évaluation. Réalise le suivi des compétences professionnelles ainsi que la formation continue des référents techniques Qualité Sécurité. Participe à des actions d'audit dans son domaine de compétence.
Rémunération mensuelle brut ramenée sur 12 mois	Rémunération de départ : environ 2641.27€ (primes de Travail et 13 ^{ème} mois compris) Rémunération en fin de carrière (qualif F) : environ 4172.07€ (primes de Travail et 13 ^{ème} mois compris)	Rémunération de départ de la classe 5 : 23000/12 = 1916.66€ Rémunération en fin de carrière de la classe 7 (majoration d'ancienneté comprise) : 35537/12 = 2961.41€

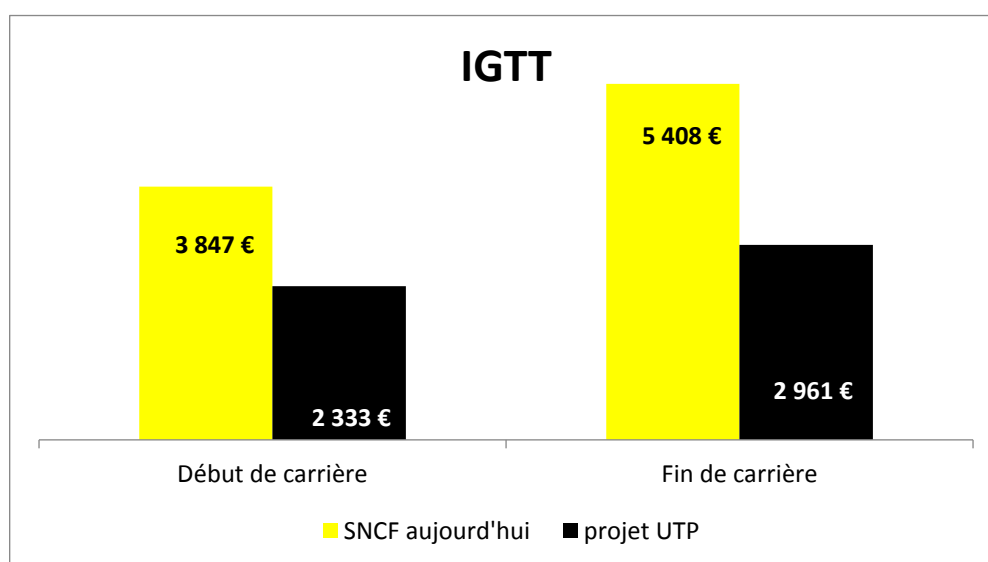




CTTP	Situation actuelle à la SNCF pour les agents statutaires	Propositions de l'UTP dans le cadre de la Convention Collective Nationale
Collège	Cadre	Cadre
Déroulement de carrière	De la qualification G PR 25 à la qualification G PR 31	De la Classe 6 (1 ^{ère} Classe du collège Cadre) à la Classe 7 (Seconde Classe du collège Cadre) Déroulement non automatique mais au choix de la direction
Définition du métier	Cadre responsable de missions de management, d'encadrement, de gestion, d'animation des CTT/CTTH ou de missions spécifiques délicates dans le domaine de la Traction dans un établissement, dans une direction régionale ou à la direction de l'Entreprise.	Responsable pôle de sécurité ferroviaire : Décline la politique générale de sécurité ferroviaire au niveau d'un périmètre et veille à sa mise en œuvre. Organise les retours d'expérience sur les événements engageant la sécurité ferroviaire et suit l'organisation des contrôles et des audits internes et externes. Assure la veille réglementaire et sa diffusion en matière de sécurité ferroviaire.
Rémunération mensuelle brut ramenée sur 12 mois	Rémunération de départ : environ 3323.82€ (primes de Travail et 13 ^{ème} mois compris) Rémunération en fin de carrière (qualif G) : environ 4751.30€ (primes de Travail et 13 ^{ème} mois compris)	Rémunération de départ de la classe 6 : 28000/12 = 2333,33€ Rémunération en fin de carrière de la classe 7 (majoration d'ancienneté comprise) : 35537/12 = 2961,41€



IGTT	Situation actuelle à la SNCF pour les agents statutaires	Propositions de l'UTP dans le cadre de la Convention Collective Nationale
Collège	Cadre	Cadre
Déroulement de carrière	De la qualification H PR 30 à la qualification H PR 35 Déroulement non automatique mais au choix de la direction.	De la Classe 6 (1 ^{ère} Classe du collège Cadre) à la Classe 7 (Seconde Classe du collège Cadre) Déroulement non automatique mais au choix de la direction
Définition du métier	Cadre responsable de la direction d'un Établissement d'une importance limitée, ou responsable d'une UP importante, ou affecté à un poste d'adjoint au chef d'un Établissement d'une certaine importance ou à des missions spécifiques complexes dans le domaine de la Traction, dans une direction régionale ou à la direction de l'Entreprise.	Responsable d'unité, d'agence ou de zone : Assure l'animation, la responsabilité hiérarchique des équipes, la gestion opérationnelle de l'exploitation et coordonne l'activité dans un périmètre comprenant plusieurs sites ou secteurs, dans le respect des procédures et des règles de sécurité. Il veille au développement des compétences de ses collaborateurs. Il définit les objectifs de l'entité selon des critères de qualité, de coût et de délai. Il en assure la réalisation.
Rémunération mensuelle brut ramenée sur 12 mois	Rémunération de départ : environ 3846.71€ (primes de Travail et 13 ^{ème} mois compris) Rémunération en fin de carrière (qualif H) : environ 5408.49€ (primes de Travail et 13 ^{ème} mois compris)	Rémunération de départ de la classe 6 : 28000/12 = 2333,33€ Rémunération en fin de carrière de la classe 7 : 35537/12 = 2961.41€



Critique du métier et du système de rémunération

Le constat est fait que les métiers de l'encadrement ne sont pas mieux reconnus que ceux de la conduite. Le métier de Cadre Traction, comme nous le connaissons dans l'entreprise, sera éclaté en plusieurs parties, soit le salarié sera Manager de Proximité Conduite soit il sera Expert Métier Sécurité.

Cette explosion va induire une déqualification du métier, ce qui a amené l'UTP à placer ces métiers dans le collège Maîtrise et non Cadre comme ils sont actuellement à la SNCF.

De toute évidence, nous pouvons constater que c'est bien l'entreprise historique qui tire les ficelles. En effet, courant septembre, la direction de la traction avait reçu les organisations syndicales pour présenter son nouveau modèle de compétences sur la certification des conducteurs (TTO035).

Pour la CGT, la certification des conducteurs doit se faire par un cadre traction qui a reçu une formation qualifiante afin de garantir un haut niveau de sécurité.

Propositions de la CGT afin de combattre les minima salariaux et la baisse de compétences

La CGT, force de propositions, revendique un cadre traction dont le cœur de métier est la sécurité du ferroviaire.

Pour la CGT, le cadre traction est « *le supérieur hiérarchique des conducteurs chargé de leur certification, notamment à travers la formation et le suivi continu professionnel. Il est responsable de l'animation et du pilotage de la sécurité ferroviaire pour les conducteurs dont il a la charge* ».

Le cadre Traction peut assurer les fonctions suivantes : certificateur métier, cadre responsable de la formation ou cadre responsable de l'application règlement relative à la sécurité ferroviaire et cadre supérieur en charge de l'animation et du pilotage des certificateurs ou « Expert Métier ».

Une grille de salaire CGT a été créée pour positionner l'ensemble des métiers du ferroviaire. Sur la première position, avec une rémunération équivalente au SMIC, la CGT a placé les salariés recrutés sans diplôme et sans qualification.

Pour les métiers « Cadre Traction », le recrutement se fait au niveau licence en externe ou après 4 années de pratique à la conduite. Ces salariés, déjà diplômés, suivent une formation qualifiante qui leur permet d'obtenir une rémunération plus conséquente.

Parallèlement au déroulement de carrière par position, viennent s'ajouter les échelons d'ancienneté, soit une majoration maximum de 33,01% après 33 années de carrière.

	Définition des métiers	Niveau de recrutement	Déroulement de carrière	Rémunération mensuelle brut sur 12 mois
Certificateur métier	Cadre traction assurant l'animation et le pilotage de 1 ^{er} niveau de la sécurité ferroviaire. Il évalue les compétences en vue de l'habilitation des conducteurs et réalise le suivi des compétences professionnelles et de la formation continue de ces conducteurs.	Licence ou 4 années de pratique de conduite	Cadre 1 de la grille CGT	Rémunération de départ : 5128,50€ (13 ^{ème} mois + Prime de travail inclus) Rémunération en fin de carrière : 8238,08€ (13 ^{ème} mois + Prime de travail inclus)
Cadre responsable de la formation/ Responsable hygiène, qualité sécurité et environnement	Cadre responsable de la formation : Il élabore l'ingénierie de formation et dispense les actions de formation pour la formation initiale des conducteurs et des cadres traction et pour la formation continue des conducteurs. Responsable hygiène, qualité sécurité et environnement : Cadre Traction qui définit, met en place et suit les systèmes de qualité et sécurité dans l'objectif d'obtenir une certification et de la maintenir. Il réalise des audits hygiène, qualité, sécurité, et environnement	Master ou déroulement de carrière de « Certificateur métier »	Cadre 2 de la grille CGT	Rémunération de départ : 5764,20€ (13 ^{ème} mois + Prime de travail inclus) Rémunération en fin de carrière : 9077,20€ (13 ^{ème} mois + Prime de travail inclus)
Cadre supérieur en charge de l'animation et du pilotage des certificateurs ou Expert Métier	Cadre supérieur en charge de l'animation et du pilotage des certificateurs ou cadre supérieur « expert métier » dont le superviseur. Il met en œuvre la politique générale de sécurité ferroviaire au niveau d'une entité. Il organise les retours d'expérience sur les événements engageant la sécurité ferroviaire et suit l'organisation des contrôles et des audits internes et externes. Il assure la veille réglementaire et sa diffusion en matière de sécurité ferroviaire	Doctorat ou déroulement de carrière de « Cadre responsable de la formation »	Cadre supérieur 1 de la grille CGT	Rémunération de départ : 6399,90€ (13 ^{ème} mois + Prime de travail inclus) Rémunération en fin de carrière : 9916,33€ (13 ^{ème} mois + Prime de travail inclus)